

Bibliothèque numérique

medic @

**Gerdy, Pierre-Nicolas. -
Réorganisation de la Faculté de
médecine**

*In : , 1830,
Cote : 90943 t. 03 n° 08*

REORGANISATION
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

Sur l'origine et l'évolution

des principes fondamentaux propres aux deux écoles de médecine et de chirurgie, et sur les rapports existant entre elles, depuis leur naissance jusqu'à nos jours, et sur la réorganisation à faire dans l'enseignement et l'exercice des deux professions de médecine et de chirurgie.

RÉORGANISATION

DE

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

par Gerdy

1890



8

МОИ ТЕКУЩИЕ ПОЗОВА

20

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Sur Gérald

0681

REORGANISATION

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Extrait du Journal hebdomadaire de Médecine et Chirurgie pratiques.)

Du concours et de l'élection.

Il y a des principes tellement manifestes, que nos passions, toujours mauvaises conseillères, peuvent seules fermer nos yeux à l'évidence, et ensuite nous égarer à notre insu. C'est ce qui arrive aujourd'hui à l'occasion de plusieurs chaires vacantes à la Faculté de médecine : une foule de médecins y prétendent, et chacun de nous, à l'exclusion de tous ceux qui peuvent légitimement les disputer. Mais comme nous ne pouvons les obtenir que de l'autorité, les uns parmi nous les demandent à l'*élection*, les autres au *concours*.

Examiner et peser ces prétentions, apprécier et juger l'élection et le concours, puis déterminer le meilleur mode à adopter pour ce dernier, telles sont les questions que je me propose d'examiner. Mais disons d'abord ce que c'est que l'élection et le concours. L'élection consiste à faire choisir un professeur par des médecins, mais sans éprouver s'il enseigne mieux que ses compétiteurs ; le concours en diffère en ce que le choix n'est commandé qu'après que les compétiteurs mis à l'épreuve ont fait plusieurs leçons, et que l'on a pu apprécier leurs talents pour le professorat.

Je vais toucher à des questions délicates, à des questions toutes palpitantes d'intérêt, et quelquefois je serai forcé d'arriver jusqu'aux personnes. Pourquoi aussi a-t-on réduit la question de la nomination des prochains professeurs à une question de personnes, en montrant sans cesse des notabilités médicales que l'on veut nommer d'abord, sans savoir si ces notabilités sont réellement les médecins les plus savants et surtout les plus propres à l'enseignement de la Faculté ; car enfin, nous pouvons le dire dès à présent, le savoir ne suffit pas pour ces grandes fonctions : il faut d'autres qualités encore, que le concours seul peut faire connaître. On n'en doute pas ; aussi on ne veut d'exception que pour les notabilités protégées dont je viens de parler. On trouve très bien même que par la suite les chaires de la Faculté soient livrées au concours ; en même temps on trouve mal, injuste que cette règle soit suivie pour le cas actuel. Comment une institution bonne pour le lendemain de la nomination, peut-elle ne l'être pas pour la veille ? On en donne la raison : c'est que l'on craint d'être obligé de concourir avec ses élèves. Mais cela ne pourra-t-il pas arriver aussi à ceux qui auront des droits à la chaire du lendemain ? N'est-ce pas inévitable en tout temps ? et cette raison empêche-t-elle autrefois M. Dupuytren de concourir avec M. Marjolin son élève ? N'en est-il pas de même, d'ailleurs,

2 RÉORGANISATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

en toutes choses et dans toutes les professions ? Les maîtres ne sont-ils pas à tout moment obligés de disputer les suffrages du public avec ceux qui ont été leurs élèves ou leurs inférieurs, et qui sont devenus leurs égaux ? Qu'y a-t-il d'injuste à tout cela ? Croyez-vous que l'on apprenne un métier pour ne pas le faire ? Croyez-vous que l'on y consacre son temps, sa peine et son avoir pour se croiser les bras et attendre, pour vivre, la permission ou la mort d'un maître déjà accablé des faveurs de la fortune ? Allons, si vous avez de pareilles prétentions, cachez-les du moins, car elles sont contraires à toutes idées libérales.

Prétentions des médecins au professorat.

Les uns y prétendent parce qu'ils sont assez répandus chez les grands ou chez les savants. Mais les grands et les savants étrangers à la médecine, sont de très mauvais juges en cette matière, comme le prouvent les erreurs dans lesquelles ils tombent chaque jour à cet égard ; et si leur confiance en un médecin peut faire sa fortune dans le monde, elle ne doit pas la faire dans une Faculté.

D'autres y prétendent pour avoir acquis les suffrages d'un corps académique généralement étranger à la médecine. Ce titre n'est guère moins frivole que le premier, et si les suffrages du corps savant ne sont point ratifiés par l'opinion des médecins, le titre perd beaucoup de son poids et de sa valeur.

D'autres appuient leurs prétentions sur l'assentiment d'un certain nombre de médecins : celles-ci paraissent mieux fondées. Cependant, si parmi eux il est un homme qui, avec un mérite réel, n'a jamais pu faire universellement adopter son système, que les juges les plus compétents, je veux dire les médecins les plus instruits, ont constamment repoussé comme faux ; s'il perd chaque jour de son crédit ; s'il s'est vu abandonné au bout de huit ou dix ans, au point d'être obligé de fermer ses cours et son école pour sauver sa réputation éclipsée ; il faut en convenir, ses prétentions ne sont plus aussi fondées qu'on l'avait cru d'abord.

D'autres y prétendent et offrent pour gage de leurs succès à venir, leurs succès passés dans l'enseignement. Si parmi les médecins dont je parle actuellement, il en est un autre qui, sans avoir fait un système dans la science dont il s'occupe, se soit distingué par des vues trop exclusives et trop étroites, que ses collègues les plus savants dans la science et les médecins en général n'ont jamais adoptées ; si malgré sa position élevée dans les dignités des savants, il n'a pu, depuis long-temps, retenir le public à ses leçons ; si enfin on trouve dans ses écrits des erreurs évidentes même pour les gens du monde ; cet homme, quelque mérite que je sois disposé à lui accorder, ne peut pas plus être que le précédent le professeur de l'avenir ; et puisque son astre a pâli dans l'enseignement, l'autorité ne peut l'imposer au public ni aux élèves qui ne goûtent plus ses leçons.

D'autres enfin y prétendent et offrent aussi pour gages de leurs succès

futurs leurs succès passés dans des concours nombreux ; leurs ouvrages qui, sans manquer tout-à-fait d'originalité, ne font point schisme dans la science, et n'y sont point attaqués comme des ouvrages systématiques ou exclusifs. Enfin, ils fondent sur-tout leurs prétentions sur leurs succès passés et ACTUELS dans l'enseignement ; et quelque puissante que soit l'autorité de semblables titres, de titres encore tout vivants, si je puis parler ainsi, ils ne demandent rien à la faveur. Ils ne veulent rien obtenir que de la justice la plus rigoureuse, la plus éclairée et la plus éclatante, que du concours en un mot ; car il n'y a que ce mode qui soit juste, raisonnable et proposable aujourd'hui. Aussi est-il réclamé par la majorité des médecins, des agrégés et la masse de nos élèves.

Voyons maintenant lequel de l'élection ou du concours est le plus propre à éclairer la justice de l'autorité, dans la nomination des nouveaux professeurs.

Avantages de l'élection.

Que dirai-je des avantages de l'élection ? Je l'avoue, dès le premier pas je me trouve embarrassé ; et je n'en sais point qu'un concours bien fait ne puisse présenter lui-même.

Avantages du concours.

Le concours offre à tous les hommes distingués dans l'enseignement, l'occasion de se faire connaitre, et à l'autorité le moyen le plus sûr de parvenir à son but, et de remplir sa mission. Et comment en serait-il autrement ! Le concours n'est qu'une institution d'épreuves dans le professorat. Aussi, doit-il sur-tout consister dans des leçons publiques assez nombreuses, pour donner aux juges des garanties suffisantes de succès pour l'avenir. Le refuser, c'est courir volontairement tous les risques de se tromper. Or le gouvernement n'ôte pas se le permettre. On peut être téméraire dans ses choix quand on travaille pour soi ; mais on doit être fort réservé et conscientieux lorsque l'on est chargé des intérêts du pays. Le gouvernement doit l'être d'autant plus, qu'il ne peut ensuite changer les professeurs à chaque instant, toutes les fois qu'il en sent la nécessité. L'erreur est ici d'autant plus facile, qu'un homme peut être fort instruit, et en même temps fort mauvais professeur. Au besoin, on pourrait en citer de nombreux exemples. Largement institué, le concours ne fera jamais surgir les hommes médiocres. Le triomphe reviendra constamment, sinon au plus distingué, du moins à l'un des plus distingués, et ce triomphe donnera toujours de véritables professeurs ; d'ailleurs, les hommes d'un mérite réel en retirent constamment au moins de l'honneur et de la gloire.

Inconvénients de l'élection.

L'élection commence par des intrigues, par des bassesses, par des ca-

4 RÉORGANISATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

lomnies, par des importunités, par des humiliations, et finit souvent par des perfidies qui trompent les honnêtes gens, et par des injustices révoltantes qui empoisonnent leur vie. Mais, dira-t-on peut-être, ces injustices révoltantes tiennent aux passions des hommes, et non à l'institution de l'élection, et la preuve, c'est que le concours n'en est pas exempt. Sans doute, on peut voir des injustices dans un concours, et l'on en a trop souvent été témoin ; mais vous conviendrez que l'injustice est beaucoup moins facile, lorsque les examinateurs votent sous l'influence toute palpitable des épreuves d'un concours, devant le public qui en a été le témoin. Il faut alors bien plus de corruption pour devenir infidèle à son devoir, et une sorte de cruauté pour n'être pas ému en arrachant au triomphateur la palme de la victoire. L'homme a un penchant naturel pour la justice, et il faut être descendu à un degré d'infamie bien bas, pour ne le plus éprouver. Aussi, plus le vote est rapproché du moment des épreuves, moins les influences de l'intrigue ont de prise, et plus le cri de la conscience est fort. Il y a d'ailleurs des moyens de le rendre plus puissant encore, et de mieux assurer l'équité de la proclamation.

Voyez au contraire comme tout favorise l'iniquité de l'élection. Les juges ont été circonvenus par les recommandations de leurs amis, ou de clients puissants qu'ils craignent, par amitié ou par intérêt, de désobliger ; ils arrivent au lieu du vote ; personne n'ose ou ne veut discuter les titres des candidats avec franchise, parce qu'il faut, pour ce grand rôle, beaucoup d'équité et d'indépendance, réunion de vertus fort rares, et sur-tout une connaissance parfaite des hommes, qui manque toujours aux juges de l'élection. Ces deux derniers reproches sont tellement justes et si graves dans leur conséquence, que je veux m'y arrêter d'une manière toute particulière.

Oui, personne n'ose ou ne veut discuter les titres des candidats, les uns par indifférence, les autres par crainte. En voulez-vous la preuve ? voyez comme se faisaient les élections dans nos écoles. Toute discussion y était interdite, soit parce qu'on ne voulait pas en prendre la peine, soit parce que l'on craignait de se faire des ennemis, et que l'on préférerait une mauvaise nomination à tant de tourments. Mais, lors même qu'on s'interdit toute discussion préparatoire, croyez-vous qu'on ne prête point l'oreille à l'intrigue ? c'est, au contraire, la seule discussion que l'on souffre, parce que l'on ne peut y échapper. Comment, en effet, repousser un ami qui vous raconte tout ce qu'il a fait de bien, comment ne pas donner à ses droits plus de poids qu'ils n'en ont réellement ; comment, une autre fois, repousser un ami qui vous parle du sien ; comment fermer sa porte à un client riche et puissant ; comment se soustraire à ses caresses quand on les aime ; comment même se refuser à entendre une belle sollicitueuse, et échapper ensuite à la séduction de ses paroles et de son esprit ? En vérité, il en faut convenir, pour tant de vertu, il faudrait un dieu. Un homme, honnête même, ma-

fable, pourra craindre de manquer à la galanterie avec une jolie femme, d'être malhonnête à l'égard d'un client généreux, ingrat envers un ami; et comme l'intrigue s'est bien gardée de lui rappeler les devoirs sacrés de la justice, comment voulez-vous qu'il ne succombe pas? Encore si la justice pouvait trouver un moment pour faire entendre sa voix! Mais, quand? où? Les électeurs arriveront au lieu du scrutin, éblouis par tant de séductions, ou même égarés par les sourdes menées de l'envie et de la vengeance; le président, lui-même, dominé par ces honteuses influences, ne rappellera point à ses collègues la sainteté et la gravité de leurs devoirs; et l'intrigue triomphante proclamera un nom tantôt indigne, tantôt honorable, suivant que les hommes de mérite se seront eux-mêmes humiliés jusqu'au méprisable rôle de leurs adversaires.

Oui, les juges de l'élection ne connaissent et ne peuvent connaître ni le mérite des candidats, ni leurs droits au professorat. Combien y en a-t-il parmi eux qui aient lu les ouvrages que les candidats ont pu écrire, et surtout les mémoires qu'ils peuvent avoir publiés dans les journaux et autres recueils? Combien y en a-t-il qui aient assisté à leurs leçons, et sachent enfin ce qu'ils peuvent comme professeurs? Il n'y en a pas un seul, j'ose le dire, et j'ajoute qu'il n'est pas possible qu'ils aient toutes ces connaissances. Il en résulte que leur vote ne saurait être éclairé, ce qui les rend bien plus accessibles aux intrigues dont je viens de parler; aussi l'élection n'a jamais donné de bonnes nominations que par hasard, ou lorsque l'opinion publique, vraiment éclairée, ce qui est assez rare, lui a dicté ses choix.

Inconvénients du concours.

Le concours, dit-on, éloigne les grandes capacités, dont la réputation est faite, parce que l'on n'aime point à livrer sa renommée aux chances de ces combats. Sans doute, je le conçois; notre vanité en est blessée; mais elle est, pour ainsi dire, également blessée de succomber dans l'élection pure et simple; et plus d'un homme d'un mérite réel a reculé devant cette épreuve, qui n'est pas reculé devant celle du concours. D'ailleurs, les blessures de la vanité méritent-elles une sérieuse attention? Quoi! elle ne veut pas combattre de peur d'être vaincue, et, pour d'aussi nobles sentiments, elle demande le prix de la victoire! En vérité, de pareilles raisons bouleversent toutes les idées.

Au reste, on peut faire disparaître les chances du hasard dans le concours, en en multipliant les épreuves. Si alors les capacités persistent à le repousser, et se refusent à être éprouvées comme professeurs, c'est qu'elles n'ont pas de confiance en leur supériorité, ou tiennent bien peu à une place qu'elles accepteraient néanmoins s'il n'y avait qu'à faire quelques réverences pour l'obtenir. Eh bien, dans l'un comme dans l'autre cas, il est heureux que le concours les éloigne du professorat, si elles ne comptent

6. RÉORGANISATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

pas sur leurs talents, l'autorité n'y doit pas compter; et si elles ne demandent pas ardemment la chaire qu'elles accepteraient volontiers, c'est que celle-ci n'est pas nécessaire à leur fortune, à leur ambition, ou à l'activité de leur âge.

En effet, l'âge d'un homme dont la réputation est déjà faite, sa fortune dont il veut jouir, son indifférence pour une place qu'il faudrait prendre la peine de disputer, tout annonce qu'il ne convient plus à la place, quoi qu'il puisse la désirer encore. Ce qu'il faut à une chaire de professeur, c'est un homme jeune encore, plein d'activité, de talent et d'ambition, qui aime sa chaire avec fureur, qui la veuille pour sa gloire et pour sa fortune. Comptez qu'alors cette chaire ne sera pas stérile : elle enfantera des élèves ardents et distingués, qui deviendront l'honneur de la patrie et la consolation des malades, et qui, se répandant par toute la terre, feront la gloire du professeur et de l'école.

Le concours éloignera donc les notabilités! Oui; mais les notabilités dévenues impuissantes, non pas les notabilités *actives, pauvres et ambitieuses*. Or, ce sont celles-là seulement qui peuvent relever l'éclat de l'enseignement et de la faculté. Ainsi, ce qu'on regarde comme un inconvénient du concours, en est dans la réalité un premier avantage.

Mais on lui reproche de faire triompher exclusivement la mémoire et le talent de la parole! Erreur: Un homme qui ne serait qu'un perroquet verbeux, sans méthode et sans jugement, ne serait jamais supérieur à un homme clair, méthodique, judicieux, qui s'exprimerait avec quelque exactitude, et seulement un peu de facilité. Aussi, les hommes qui ont de l'éclat dans des concours convenablement institués, sont tous des hommes de mérite qui ont, avec de la mémoire, de la science, une capacité réelle et l'élocution brillante. Je sais bien que tout le monde n'en convient pas. Les vaincus ne veulent jamais l'être que par la mémoire et par la langue, et non par la capacité de leur adversaire. Ils n'avouent pas plus la supériorité du savoir, quoique, par une inconséquence vraiment comique, ils l'expliquent par la mémoire. En vérité, on ne conçoit pas que des hommes graves et éclairés soient dupes d'accusations aussi ridicules. Mais on ne s'en tient pas là. Après avoir argumenté contre la parole et la mémoire avec autant de sincérité, on en conclut qu'il faut éligner tous les bavards qui n'ont que de la mémoire; et, pour être conséquent, on choisirait des hommes qui ne sauraient pas la science, parce que cela prouverait de la mémoire; ni parler, parce que cela démontrerait évidemment qu'ils n'ont pas la capacité nécessaire au professorat. Eh! Messieurs de l'élection, vous moquez-vous du monde, ou parlez-vous sérieusement? Quoi! vous voulez des professeurs, et vous récusez ceux qui savent; vous voulez des professeurs, et vous repouvez ceux qui parlent! Vous voulez donc des maîtres d'ignorants et de sourds-muets? Si vous voulez réellement un

contraire des professeurs dignes de la première faculté du royaume, convenez que la mémoire et la parole sont deux qualités indispensables, et que ce que vous donnez comme un second inconvenienc du concours, en est un second avantage.

Fidèles à votre goût pour les professeurs muets, vous reprochez encore au concours d'éloigner les capacités réelles qui n'ont pas la faculté de la parole. Eh bien! ce que vous présentez comme un troisième inconvenienc est un troisième avantage. Car pour être professeur, il faut pouvoir professer. Or, on ne peut point enseigner, et on ne peut bien enseigner à la Faculté de médecine, si l'on n'a pas quelque facilité dans l'élocution. Cette condition est tellement importante que, pour moi, je ne choisirais jamais un homme qui ne la posséderait pas, quelque mérite qu'il eût d'ailleurs, parce que l'expérience prouve, et vous ne le savez que trop, qu'un pareil homme ne peut jamais se faire suivre, pour son talent, par la foule des élèves. Ce n'est pas le nombre des élèves, mais leur qualité qu'il faut estimer, dira-t-on peut-être. Sois donc! les bons élèves ne sont pas tous dus au maître qui les forme, qu'à leur aptitude particulière pour le travail et la science qu'ils cultivent; et ceux qui en ont le plus, sont ceux qui en ferment le plus grand nombre de distingués, ou qui du moins courent le plus de chances à cet égard. Ainsi que l'autorité, quand elle se charge de la délicate mission de donner des professeurs à nos élèves, n'oublie pas qu'elle doit au moins assurer la bonté de ses choix par l'épreuve du professeur.

Puisque le concours réunit tous les avantages, et que les inconveniens qu'on lui reproche sont encore en réalité des avantages que l'on ne saurait trop estimer, voyous donc comment il convient de l'instituer.

Il y a trois importantes conditions à remplir, pour qu'il réponde parfaitement à ce que l'on en attend : 1^o soumettre les candidats à un scrutin de moralité, 2^o multiplier les épreuves, et les varier suivant les besoins de l'enseignement ; 3^o protéger les candidats contre les passions de leurs juges.

Il faut d'abord soumettre les compétiteurs à un scrutin de moralité pour éloigner les hommes immoraux. Mais, dira-t-on peut-être, cette mesure est trop violente et des médecins ne doivent pas se charger de flétrir un confrère. Et pourquoi pas, s'il le mérite? Ne craignez rien d'ailleurs! On ne flétrira jamais un homme que lorsqu'il aura cent fois mérité; et plus d'un coupable encore échappera à un juste châtiment. Mais du moins la crainte de l'éprover retiendra ces fourbes déhontés, ces charlatans impudiques, ces intrigants grossiers et méchants qui déshonorent l'art et le professorat, et cette mesure relèvera parmi nous la moralité si peu prise de nos jours.

Il faut multiplier les épreuves, parce que si les plus forts reçoivent un échec ils ne manqueront pas d'occasions de le séparer. Il les faut multiplier,

8 RÉORGANISATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

parce qu'elles rendront plus évident le mérite de chaque candidat. Mais il faut les multiplier sur tout dans la spécialité qui fait l'objet de la chaire disputée. La plupart doivent consister en des leçons préparées les unes en quelques heures, les autres en huit ou dix heures. Mais il en faut aussi une ou deux au moins d'improvisées et peut-être une question générale par écrit sur un point qui touche à toutes les branches de l'art. Enfin je désirerais que l'on y joignit une exposition des titres de chacun des candidats, laquelle servirait de base à des argumentations publiques, à la suite desquelles on devrait savoir à quoi s'en tenir sur le mérite des antécédents et des travaux de chacun d'eux.

Il faut protéger les compétiteurs contre les passions de leurs juges : c'est un hommage à la justice et à la morale qu'une foule de jugements ont scandaleusement outrageés. Pour y parvenir, il convient de réserver aux compétiteurs, un droit de récusation convenablement réglé; de prendre les juges dans la Faculté, l'académie de médecine et les médecins des hôpitaux; d'obliger ces juges à prêter un serment d'honneur et à motiver leurs votes; ou ce qui serait beaucoup mieux encore de prendre pour juges les élèves en médecine eux mêmes; mais les élèves capables soit par leurs connaissances médicales, soit par leur connaissance des candidats propres à devenir leurs professeurs. Quoi ! s'écriera-t-on, soumettre la nomination des professeurs aux élèves ! y avez-vous bien pensé ? Oui, j'y ai songé; et tout bien pese il n'y a peut-être que ce mode de nomina ion qui soit *juste et raisonnable*. Juste, parce qu'ici comme ailleurs, le consommateur, achète en payant, le droit de choisir l'objet de sa consommation, et qu'il est aussi injuste qu'absurde de lui donner un maître dont il ne veut pas, et de le forcer à payer un professeur dont il ne suit pas même les leçons après les avoir payées. Il est évident que dans un cas semblable, il y a despote me, car par le seul fait de la force l'élève peut être dopé, et le maître un fripon. L'autorité ne se montrerait pas moins tyrannique, si, sous prétexte de nous choisir les livres les plus instructifs, elle prétendait nous obliger à prendre ceux qu'il lui convientrait de favoriser de son choix. Il n'y a que ce mode qui soit raisonnable, parce qu'il n'y a pas de juges plus honnêtes et plus justes que les jeunes gens; parce qu'une grande équité assure davantage la bonté du choix pour un professeur, que ne le fait une grande instruction; et parce que les élèves assistant aux cours des professeurs particuliers et étudiant leurs ouvrages, en connaissent mieux les antécédents et sont plus propres qu'aucun autre juge à apprécier ces éléments du concours. Le droit et la raison paraissent donc exiger que les élèves puissent choisir leur maître dans l'enseignement public, comme dans l'enseignement particulier qui reste libre des entraves tyranniques du gouvernement ; et je proposerais de prendre pour juges les élèves en médecine qui ont déjà subi leurs cinq examens, ou qui ont au moins passé deux ans d'internat dans les hôpitaux.

Ainsi, montrer que les hommes, dont l'enseignement particulier est tombé dans le discrédit, ont au professorat des prétentions bien moins légitimes qu'ils ne l'assurent; que ceux-là seuls, dont l'enseignement n'a point déchu encore, y ont des droits fondés et raisonnables; que, néanmoins, ils ne réclament que l'égalité du concours; que l'élection n'a aucun avantage particulier; que le concours n'est qu'une institution d'épreuves sur le professorat, qui, bien établie, peut mettre dans tout leur jour les qualités d'un professeur, et faire sortir de l'obscurité des hommes d'un talent éminent jusqu'alors inconnu; qu'il n'est ni juste ni honnête, de demander une chaire que l'on se refuse de disputer au concours; que le gouvernement ne peut choisir un professeur, sans l'éprouver; que ce devoir est impérieux pour lui; que l'élection est un mode de nomination presque toujours injuste et immoral; que si l'injustice peut être encore à redouter dans les concours, elle y est moins commune, moins grave et moins déhonorable, que dans les nominations par élection, mais que l'on peut l'y rendre bien plus rare encore; que, dans l'élection, d'ailleurs, les juges des candidats ne peuvent en connaître parfaitement les titres: ce qui est on ne peut plus favorable aux bassesses de l'intrigue; que le concours ne repousse point les capacités actives, mais seulement les capacités vaniteuses, ou celles auxquelles leur âge et leur fortune n'inspirent plus que le goût du repos; que ce premier inconvénient est, en réalité, un premier avantage: que si le concours fait triompher le savoir et le talent de la parole, comme on le lui reproche, ce second inconvénient est un second avantage; que s'il repousse un homme d'un mérite réel, mais qui ne peut professer, parce qu'il est dépourvu du talent de la parole, ce troisième inconvénient est encore un troisième avantage; que le concours bien institué n'offrant que des avantages, c'est le seul mode à adopter; mais que, pour assurer la valeur de ses choix, il convient 1^e pour les candidats de commencer par les soumettre à un scrutin de moralité, et leurs antécédents, à une discussion publique, puis de multiplier et de varier les épreuves du concours; 2^e pour les juges, de les soumettre à une récusation réglée, ou bien de prendre les élèves instruits et pour assurer, autant que possible, l'équité de leur vote, de les forcer à des serments d'honneur: tels sont les principes que je me suis proposé d'établir, et que je crois avoir assis sur des bases inébranlables. Cependant, si je n'y suis point parvenue la cause du concours n'en restera pas moins la cause de la justice et de la raison, et sa destinée n'en sera pas moins assurée; car aussitôt que seront apaisées les ambitions illégitimes que la réorganisation de la Faculté a soulevées; aussitôt que les iniques mesures qu'elles réclament, pourront être jugées par leurs résultats; aussitôt, enfin, que les hommes qui les auront provoquées, se montreront à découvert, et pourront être appréciée comme professeurs et comme savants, il deviendra facile par l'examen sévère, mais impartial de

10 RÉORGANISATION DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

leurs titres et de leurs talents, de montrer combien le concours eût été plus avantageux pour l'instruction des élèves, et la gloire de l'école et de la France.

GENDY.

